



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 octobre 2000

**Vente d'une parcelle de terrain à M. REULET dans le lotissement
des Ors**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.
Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Jacques
VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET,
Mme Catherine REYSSAT

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

M. REULET, artisan menuisier, souhaite acquérir une parcelle de 1.181 m² dans le lotissement d'activités économiques des Ors à Mendès France. Il souhaite y installer son activité dans un bâtiment de 400 m² composé d'un atelier et d'un bureau.

M. REULET emploie actuellement deux personnes et envisage la création d'un emploi supplémentaire dans le cadre de son implantation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à M. REULET une parcelle de 1.181 m² dans le lotissement des Ors au prix de 40,00 Francs H.T. le m² auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur lors de la signature de l'acte authentique. La TVA sera acquittée par l'acquéreur.
- préciser que le prix de vente sera payable comptant à la signature de l'acte authentique.
- préciser que les frais de bornage, de notaire et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte authentique à intervenir.
- préciser que les sommes résultant de cette cession seront imputées en recettes de la fonction 929.903.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD